

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 février 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1787)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 4 (Rect)

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 22

À l'alinéa 80, substituer aux mots :

« telles que lesdites valeurs résultent »

les mots :

« lesdites valeurs résultant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.